RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&M CAPITAL
Société à responsabilité limitée (SARL)
au capital social de 1000 €
34 AV DES CHAMPS ELYSÉES 75008 PARIS 8
RCS PARIS 890544752
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 23/04/2024

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « Associés » et individuellement un « Associé »),

ont pris les décisions suivantes :

Décision 1

Les Associés décident de nommer M. Arthur Serge Maurice FRAMERY, résidant [redacted] de nationalité [redacted] né(e) le [redacted] à [redacted] en qualité de co-Gérant à compter du 23/04/2024 et pour une durée indéterminée, aux côtés de M. Alexandre, Laurent, Albert, René DROUET demeurant [redacted]

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

[redacted]

AD

AF

Scanned with CamScanner

Décision 2

Les associés décident d'allouer à M. Arthur Serge Maurice FRAMERY, en rémunération de ses fonctions, à un traitement fixe ou proportionnel, ou à la fois fixe et proportionnel à passer par frais généraux.

Les modalités d'attribution de cette rémunération, ainsi que son montant, sont fixés par décision de l'associée unique ou décision ordinaire des associés. La gérance a droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Monsieur Arthur, Serge, Maurice, FRAMERY, associé

[redacted]

La Société G&A INVEST, personne morale associée

[redacted]

M. Alexandre, Laurent, Albert, René, DROUET, nouveau co-Gérant

[redacted]

AD

Scanned with CamScanner